

nous parlions de la question du congédiement d'employés. Or, un député déclara que pendant que l'on jetait des employés dans la rue, le capital placé, et particulièrement placé comme dans ce cas-ci, était préservé de toute façon. Ces taux d'intérêt, comme je viens de le dire, dépassent ceux de nos jours. Je crois que personne ne trouverait raisonnablement à redire si l'on forçait le capital à se conformer aux conditions présentes. Pour ma part, je serais certainement disposé à insister pour que l'on allât aussi loin que possible pour découvrir un procédé, un moyen quelconque, de retirer ces actions du marché et d'obtenir de l'argent à un taux beaucoup plus équitable d'intérêt que celui en vigueur maintenant.

Quelques hon. MEMBRES: Ecoutez; écoutez.

L'hon. M. HOWE: Monsieur le président, je crois pouvoir déclarer que cette affaire soulève une question de principe fort importante, que seul le ministre des Finances peut régler. De nos jours le Canada emprunte couramment à un plus bas taux d'intérêt que n'importe quel pays au monde, les Etats-Unis exceptés, peut-être; et la raison pour laquelle il emprunte à d'aussi bonnes conditions est qu'il honore toutes ses obligations à la lettre. Or, ce que M. Young propose, la remise obligatoire, est une forme de répudiation. J'admets tout de suite que c'est là la forme la moins brutale de répudiation que l'on puisse imaginer; toutefois, c'est une forme qui occasionnerait des réactions certaines sur le taux auquel nous sommes en mesure d'emprunter. Maintenant, j'ignore s'il s'agit absolument ici d'une question de moralité. La moralité y entre certainement, mais il y entre aussi la question de bonne administration. Le ministère des Finances serait le meilleur juge pour en décider, mais je ne crois pas que l'on doive discuter l'affaire au Comité sans la présence du ministre des Finances pour nous servir de guide. Je doute que ce soit une question que le Comité puisse attaquer très avantageusement, car elle touche non seulement le financement des chemins de fer mais aussi tout le financement du Canada.

M. YOUNG: Tout le monde reconnaîtra, je crois, que les paroles du ministre sont parfaitement au point, et pour ma part, je partage l'avis que le ministre des Finances serait probablement l'autorité compétente pour étudier à fond ce problème, compte tenu de l'ensemble de l'agencement financier du Canada.

L'hon. M. HOWE: Tout à fait.

M. YOUNG: Et je veux que mes remarques soient de nature à être signalées à l'attention du ministre des Finances, afin que, avec sa grande habileté et sa connaissance très saine de la situation financière en général, il prenne ces remarques en considération et voie s'il ne pourrait trouver une solution à un état de choses auquel à mon avis, on devrait porter remède.

M. HEAPS: Nous avons discuté cette question hier et j'ai pensé que lorsque nous étudierons notre rapport, ce sera le temps de considérer ce point. Je comprends l'idée du ministre des Transports. Il y a beaucoup de vrai dans ce qu'il a dit. Il est bon, je crois, de nous rappeler que toutes ces obligations ne sont pas exactement dans la même situation, qu'elles n'ont pas toutes été achetées en marché libre. Celles-ci sont des obligations dont le gouvernement a hérité et au sujet desquelles il a assumé une obligation, c'est vrai. Lorsque nous voyons aujourd'hui des obligations à 6½ p. 100 sur une liste d'obligations du C.N.R., et aussi des obligations à 5 p. 100 et ainsi de suite, il y a une certaine force dans la remarque que nous devrions peut-être faire réduire l'intérêt que le réseau a à payer actuellement.

L'hon. M. HOWE: Je crois que ce serait un bon point à mentionner dans le rapport.

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire a reçu des instructions à cet effet. Nous continuons. Page 20, Dominion du Canada.